

L'Europe interdit des insecticides tueurs d'abeilles

Les Etats membres étendent l'interdiction de trois néonicotinoïdes dont l'utilisation était restreinte depuis 2013. La France militait pour cette solution

Clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxame : derrière ces vocables imprononçables se cachent trois molécules phares de la classe des insecticides néonicotinoïdes, des substances neurotoxiques qui agissent sur le système nerveux des ravageurs. Dénoncés par les apiculteurs depuis longtemps, confirmés par de nombreuses études scientifiques, leurs effets délétères sur la faune sauvage finissent par résonner au niveau européen.

Ce 27 avril, une de ces instances obscures dont l'Europe raffole – le Comité permanent sur les plantes, les animaux, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux – a décidé de faire de leur interdiction un principe général.

Ces insecticides, dont l'utilisation était restreinte depuis 2013, seront dorénavant prohibés sur l'ensemble des cultures en plein champ. Depuis le moratoire de 2013, la mise sur le marché des semences traitées avec ces molécules ainsi que les usages non-professionnels (extérieurs à l'agriculture) étaient interdits. Plus de 75 cultures différentes étaient concernées. À l'avenir, plus aucune n'échappera à la mesure, à l'exception semble-t-il de cultures sous serre.

La rédaction vous conseille

Charente-Maritime : les abeilles se cachent pour mourir

16 Etats votent pour l'interdiction

La décision n'était pas jouée d'avance, les Etats membres étant, comme à l'accoutumée, très divisés sur le sujet – comme ils l'avaient été sur la reconduction de l'autorisation du glyphosate. La France était en pointe pour défendre l'interdiction. Elle a été suivie par 15 Etats, dont ses voisins allemand, britannique, italien et espagnol. Quatre Etats se sont prononcés contre l'interdiction et neuf se sont abstenus. Ce rapport de forces était suffisant, la décision nécessitant 55% des Etats membres représentant 65% de la population totale de l'Union. Le 22 mars, le Comité avait ajourné le dossier faute d'avoir pu rassembler une majorité qualifiée.

Les firmes agrochimiques étaient évidemment vent debout contre une telle mesure, ainsi que les industriels de la betterave sucrière, forte consommatrice de ces substances actives. Il leur était difficile de contenir éternellement la vague de défiance contre les néonicotinoïdes dont la nocivité sur les insectes pollinisateurs est scientifiquement attestée.

Face à l'effondrement de la biodiversité

Depuis leur mise sur le marché, dans les années 1990, leur impact sur la faune sauvage pose question. Les positions de l'agrochimie sont devenues intenable dans le contexte actuel d'effondrement de la biodiversité. A l'automne dernier, une étude allemande documentée sur trente ans a mis en lumière la chute vertigineuse des populations d'insectes volants dans les campagnes – ce que n'importe quel automobiliste au pare-brise impeccable peut constater : -76% en global, -82% au cœur de l'été.

La disparition de cette biomasse a des effets en chaîne. Le mois dernier, des conclusions conjointes du Centre d'études biologiques de Chizé (CNRS) dans les Deux-Sèvres et du Muséum national d'histoire naturelle se sont avérées alarmantes pour les oiseaux, avec la disparition d'un tiers des effectifs en l'espace de quinze ans dans les plaines agricoles. Si les pesticides ne sont probablement pas l'unique coupable de ces déséquilibres majeurs – les pollutions de tous ordres et l'éradication

des habitats ont leur rôle – ils participent indéniablement de ce "printemps silencieux" promis à devenir la règle.

Sud Ouest

Les abeilles en souffrance

La décision européenne intervient alors que la santé des abeilles inspire les plus vives inquiétudes aux professionnels. Cette semaine, l'UNAF (Union nationale de l'apiculture française) a déploré "des mortalités désastreuses" sur les colonies. En Dordogne, près de 2500 colonies ont disparu. La Charente-Maritime est également très touchée. "Pour l'heure, les causes de ce désastre n'ont pu être identifiées. Une chose est sûre, la contamination chimique par les pesticides fragilise les colonies", écrit l'UNAF dans un communiqué.

Président de la fédération apicole de Charente-Maritime, Gérald Braud confirme l'ampleur de la crise. "On est coutumier de mortalités qui peuvent atteindre 30% à la sortie de l'hiver. Là, on est à 50%. Et ce n'est pas lié à une partie du territoire ni à des traitements particuliers contre le varroa (NDLR : un parasite de l'abeille) par exemple. On est vraiment sur le fil du rasoir", dit-il.

Selon lui, la météo de cet hiver ne peut pas non plus expliquer ce pic létal. "Les abeilles ne craignent pas le froid. Au contraire, le coup de froid de novembre a mis les colonies en sommeil, ce qui leur a évité d'épuiser leurs réserves. On les a retrouvées mortes à la reprise, à partir de janvier-février alors qu'elles disposaient de réserves de nourriture. Ces réserves étaient-elles polluées?" interroge Gérald Braud. Des analyses sont diligentées.

<https://www.sudouest.fr/2018/04/27/l-europe-interdit-des-insecticides-tueurs-d-abeilles-5012365-6109.php>